

Réunion : Réunion ordinaire publique de la ville de Belle-Baie

**PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ**

Date : **20/06/2023**

Heure : **18:30**

Présence :

**Présents / présentes :**

**D. Guitard, Maire**  
**J.-G. Grant, Maire suppléant**  
**A. Bard-Lavigne, Conseillère**  
**R. Arseneau, Conseiller**  
**C. Doucet, Conseiller**  
**G. Frenette, Conseiller**  
**M. Larivière, Conseillère**  
**A. Noël, Conseillère**  
**J. Olivier, Conseiller**

**P. Fongemie, Directeur général**  
**W. St-Laurent, Greffière municipale**  
**M. Courtin, Directrice des Services administratifs et Initiatives corporatives**  
**M.-A. Godin, Directeur des services aux citoyens**  
**R. Doucet, Trésorier**

**Absents / Absentes :**

**O. Dilhac, Conseiller**

---

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

La greffière municipale confirme le quorum.

**3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Le conseiller G. Frenette déclare un conflit d'intérêts au point 10.4.

#### **4. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

4. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que l'ordre du jour soit approuvé comme modifié :

Que l'item 13 (présentations et intervention du public) soit traité après point 4 (adoption de l'ordre du jour).

Vote :

**Motion adoptée**

#### **5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **5.1. Séance ordinaire publique tenue le 16 mai 2023**

5.1 Séance ordinaire publique tenue le 16 mai 2023

Proposé par : **M. Larivière, conseillère**

Appuyé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Résolution

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 16 mai 2023, soit approuvé comme distribué.

Vote :

**Motion adoptée**

## **5.2. Séance extraordinaire publique tenue le 23 mai 2023**

5.2 Séance extraordinaire publique tenue le 23 mai 2023

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **A. Noël, conseillère**

Résolution

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 23 mai 2023, soit approuvé comme distribué.

Vote :

**Motion adoptée**

## **6. FINANCES**

### **6.1. États financiers vérifiés 2022 - Ancien village de Nigadoo**

#### **6.1.1. Commentaires du vérificateur Rémi Boudreau, CPA, CGA, du bureau d'Allen, Paquet & Arseneau LLP**

Les états financiers consolidés ont été audités par Allen, Paquet & Arseneau, LLP, auditeurs externes indépendants.

M. Rémi Boudreau, du bureau d'Allen, Paquet & Arseneau, présente aux membres du conseil les états financiers consolidés de l'ancien village de Nigadoo, pour l'année 2022.

### **6.2. États financiers vérifiés 2022 - Ancien village de Pointe-Verte**

#### **6.2.1. Commentaires du vérificateur Rémi Boudreau, CPA, CGA du bureau d'Allen, Paquet & Arseneau LLP**

Les états financiers consolidés ont été audités par Allen, Paquet & Arseneau, LLP, auditeurs externes indépendants.

M. Rémi Boudreau, du bureau d'Allen, Paquet & Arseneau, présente aux membres du conseil les états financiers consolidés de l'ancien village de Pointe-Verte, pour l'année 2022.

## **7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucune affaire découlant des procès-verbaux.

## **8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

### **8.1. Conseiller G. Frenette**

Le conseiller Frenette informe le groupe que le comité de culture et loisir fut séparé entre lui et la conseillère Noël. Il fait le point sur le volet culturel.

Il fait un survol sur les activités prévues pour le 15 août, il mentionne également que les musiciens sont souvent réservés un an à l'avance. Il mentionne également que les spectacles à la plage seront encore offerts cette année.

Il termine en informant les gens que la Scène Danny Boudreau est disponible pour les citoyens.

### **8.2. Conseillère A. Noël**

La conseillère Noël fait le point sur les rencontres avec le comité jeunesse. Le mandat du comité est d'impliquer les jeunes dans la communauté. L'objectif est de créer des conseils de jeunesse à l'école le Domaine étudiant, à l'école le Carrefour étudiant et à l'école la Croisée.

### **8.3. Conseiller J. Olivier**

Le conseiller Olivier informe le groupe que les visites des parcs municipaux se poursuivent. Le comité détermine l'état des parcs, le travail nécessaire et il dresse une liste de priorités pour les parcs.

Il mentionne qu'un sondage a été effectué auprès du parc de Robertville. Plus de trois cents citoyens ont répondu. L'analyse du sondage débutera la semaine prochaine et le budget du parc sera réévalué. Il aimerait voir l'aboutissement de ce projet avant la fin de son mandat.

Le conseiller Olivier mentionne également qu'il travaille en collaboration avec les employés de Belle-Baie pour développer un sentiment d'appartenance pour les nouveaux arrivants.

Pour terminer, il fait le point sur les terrains excédentaires et les mesures d'urgence.

#### **8.4. Conseillère M. Larivière**

La conseillère Larivière informe le groupe qu'elle a été invitée à remplacer le maire pour une discussion sur les garderies dans les communautés francophones.

À la suite des données recueillies auprès de Stat Canada, le ministère recherche plus d'information concernant les besoins de garderie, dans la région.

Elle termine en mentionnant que la directrice s'est offert de venir faire une présentation aux membres du conseil.

#### **8.5. Mise à jour des dossiers municipaux - Directeur général**

Le Directeur général fait le point sur les nouvelles embauches. Il mentionne au groupe que les rénovations ont débuté à la salle municipale de Petit-Rocher.

Il informe le public que les bureaux de réceptions de Nigadoo et de Pointe-Verte sont maintenant combinés avec la réception de Petit-Rocher. Aucun changement auprès de la réception à Beresford.

Il mentionne également qu'un système de paie et d'achat sera implanté, en 2023. Il termine en faisant une mise à jour du dossier du Quai à Petit-Rocher.

Le Directeur des services aux citoyens donne un rapport du secteur des travaux publics.

### **9. CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE**

Aucune affaire pour ce point.

## **10. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

### **10.1. Approbation des états financiers vérifiés 2022 de l'ancien village de Nigadoo**

10.1 Approbation des états financiers vérifiés 2022 de l'ancien village de Nigadoo

Proposé par : **C. Doucet, conseiller**

Appuyé par : **A. Noël, conseillère**

Que les états financiers consolidés vérifiés de 2022 de l'ancien village de Nigadoo soient acceptés comme présentés; et

Que le maire et le trésorier de la municipalité soient autorisés à signer les états financiers susmentionnés;

Il est résolu que les états financiers vérifiés 2022 de l'ancien village de Nigadoo soient approuvés comme présentés.

Vote :

**Motion adoptée**

### **10.2. Approbation des états financiers vérifiés 2022 de l'ancien village de Pointe-Verte**

10.2 Approbation des états financiers vérifiés 2022 de l'ancien village de Pointe-Verte

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **J. Olivier, conseiller**

Que les états financiers consolidés vérifiés de 2022 de l'ancien village de Pointe-Verte soient acceptés comme présentés; et

Que le maire et le trésorier de la municipalité soient autorisés à signer les états financiers susmentionnés;

Il est résolu que les états financiers vérifiés 2022 de l'ancien village de Pointe-Verte soient approuvés comme présentés.

Vote :

**Motion adoptée**

**10.3. 131, rue Laplante O. Petit-Rocher**

**10.3.1. Proposition de l'arrêté 2023-03PR - troisième lecture - par titre**

10.3.1 Arrêté 2023-03PR - Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher »

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **A. Noël, conseillère**

Que l'Arrêté 2023-03PR, intitulé « Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » », soit passé, en troisième lecture ( par titre ).

Vote :

**Motion adoptée**

**10.4. Vente de parcelle de terrain - rue Laplante Ouest, Petit-Rocher**

10.4 Vente de parcelle de terrain – rue Laplante Ouest

Proposé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Le conseiller G. Frenette quitte la salle pour ce point.

ATTENDU QUE les membres du conseil approuvent la vente de parcelle de terrain, dont la dimension est environ 12m X 21m, situé sur la rue Laplante Ouest, à Petit-Rocher faisant partie du terrain ayant le numéro cadastral 20849220 à M. Martin Jonathan Duguay au montant de 1 000 \$ plus la taxe applicable; et

ATTENDU QUE L'acheteur sera responsable des frais légaux, de lotissement et des enregistrements; comme il a été discuté à la session à huis clos le 30 mai 2023 en vertu de l'article 68(1)d) de la Loi sur la gouvernance locale; et

ATTENDU QUE le maire et la greffière municipale sont autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le montant reçu soit déposé dans le compte de fonds général.

Vote :

**Motion adoptée**

**10.5. Vente de terrain - 582 rue Principale, Petit-Rocher**

10.5 Vente de parcelle de terrain – Rue Principale Petit-Rocher

Proposé par : **A. Noël, conseillère**

Appuyé par : **R. Arseneau, conseiller**

ATTENDU QUE la municipalité de Belle-Baie a reçu une demande de M. Michael Doucet d'acheter la propriété ayant le NID 20357539; et

ATTENDU QUE pour respecter la conformité de l'urbanisme, la municipalité se doit de réserver 10' sur cette parcelle de terrain; et

ATTENDU QUE les membres du conseil approuvent la vente de parcelle de terrain, situé au 582, rue Principale, à Petit-Rocher faisant partie du terrain ayant le numéro cadastral 20357539 à M. Michael Doucet au montant de 1 000 \$ plus la taxe applicable; et

ATTENDU QUE L'acheteur sera responsable des frais légaux, de lotissement et des enregistrements; comme il a été discuté à la session à huis clos le 30 mai 2023 en vertu de l'article 68(1)d) de la Loi sur la gouvernance locale; et

ATTENDU QUE le maire et la greffière municipale sont autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le montant reçu soit déposé dans le compte de fonds général.

Vote :

**Motion adoptée**

**10.6. Résolution du conseil concernant la modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de la municipalité de Belle-Baie, pour la propriété ayant le NID 20919668**

10.6 Résolution du conseil en ce qui concerne la modification de l'arrêté adoptant le plan municipal de Beresford visant la propriété située au 874, rue Principale (secteur Beresford), ayant le NID 20919668

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Considérant que le conseil municipal à l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal à la suite d'une demande présentée par l'entreprise Madisco inc. demandant de faire retirer une des conditions qui avaient été incluses lors de l'adoption de l'arrêté de zonage 25-12-2022; et

Considérant qu'il soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal comme recommandé par le CCRU « de retirer la condition suivante de l'arrêté de zonage 25-12-2022 : une servitude de passage constituant un accès d'urgence devra être enregistrée sur le terrain identifié par le NID 20915146 »

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

Il est résolu qu'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 18 juillet 2023, dans la salle municipale de Petit-Rocher, à 18 h 30; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme.

Vote :

**Motion adoptée**

### **10.7. Pouvoir du conseil relatif à la demande de M. Stéphane Doucet**

10.7 Pouvoir du conseil relatif à la demande de M. Stéphane Doucet

Proposé par : **R. Arseneau, conseiller**

Appuyé par : **G. Frenette, conseiller**

Attendu que sous la réserve de l'article 3 du plan rural du village de Pointe-Verte et l'article 53 (2) de la Loi sur l'urbanisme le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser l'édification d'un bâtiment sur une propriété n'ayant pas de façade le long de la rue Principale; et

Attendu que M. Stéphane Doucet a fait une demande auprès de la Commission de services régionaux pour construire une habitation unifamiliale avec accès à partir d'un droit de passage; et

Attendu que cette demande fut révisée et discutée lors de la réunion à huis clos datée le 30 mai 2023, en vertu de la section 68 (f) de la Loi sur la gouvernance locale.

Il est donc résolu que les membres du conseil de la municipalité de Belle-Baie approuvent la demande de M. Stéphane Doucet avec les conditions suivantes :

1. La municipalité ne fera aucun entretien de l'accès privé, « driveway » ou encore un droit de passage. Cet entretien sera la responsabilité du propriétaire.
2. La municipalité ramassera seulement les bacs de poubelle et recyclage le long de la route désignée, soit la rue Principale.
3. Le service d'égout n'est pas disponible dans ce secteur de la municipalité. Cependant, dans la mesure que ce service devenait disponible, le propriétaire serait responsable de payer tous les coûts associés à la connexion.

Vote :

7 pour / 1 contre

**Motion adoptée**

### **10.8. Point à huis clos**

10.8 Résolution huis clos

Proposé par : **A. Bard-Lavigne, conseillère**

Appuyé par : **J. Olivier, conseiller**

Que les membres du Conseil soient priés d'entrer en séance à huis, conformément à l'article 68 (1) ( c ) de la Loi sur la gouvernance locale.

Vote :

**Motion adoptée**

### **10.9. Retour en session publique**

10.9 Retour en session publique

Proposé par : **G. Frenette, conseiller**

Appuyé par : **C. Doucet, conseiller**

Que les membres du Conseil retournent en séance publique.

Vote :

**Motion adoptée**

### **10.10. Point discuté à huis clos**

Point discuté à huis clos

Proposé par : **J.-G. Grant, maire suppléant**

Appuyé par : **A. Noël, conseillère**

Que les membres du conseil approuvent l'entente de proposition entre la municipalité de Belle-Baie et CLÄX Enterprises inc. comme discuté à huis clos en vertu de l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale et que le maire et la Greffière municipale soient autorisés à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

Vote :

**Motion adoptée**

## 11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est discutée.

## 12. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi des dossiers n'est discuté.

## 13. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

### 13.1. M. René Doucet, citoyen de la rue Grant

Ce point fut discuté à la suite de l'adoption de l'ordre du jour.

M. René Doucet, citoyen de la rue Grant, exprime ses inquiétudes relativement à l'accès à la plage au bout de la rue Grant, suite de la pose de roches de chaque bord, de la descente,

Il invite les membres du conseil d'aller voir la situation. Il questionne si les démarches auprès de l'environnement fut respecté, si la situation sera rectifiée et la responsabilité de la municipalité dans cette situation. Il demande également si la municipalité peut remplacer le tuyau brisé et réorganiser la descente.

Un membre du conseil demande à qui cette descente appartient. Le directeur général confirme que c'est un droit de passage.

Après discussion, le maire mentionne que la municipalité fera une dernière demande légale auprès d'un avocat, à l'égard de la responsabilité de la municipalité envers cette situation. Les citoyens seront informés du résultat.

## 14. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, le maire demande la levée de la séance à 20 h 23.

X

---

Daniel Guitard  
Maire

X

---

Wanda St-Laurent  
Greffière municipale